

COMMUNE DE VILLAROGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt cinq novembre deux mille vingt-cinq à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alexis VIVET-GROS, 1^{er} Adjoint au Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 19 novembre 2025.

Présents :

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine
MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Absent : Mme BOULANGEAT Mégane
MM COGEZ Frédéric, EMPRIN Alain

Le Maire-Adjoint propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : LIMBARINU Nadine

Monsieur le Maire-Adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2025 qui est adopté à l'unanimité

Délibération 2025_137 – Décision modificative n°4 du budget principal 2025

Monsieur le Maire-Adjoint informe le conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour permettre le règlement de factures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget général 2025 de la Commune de la façon suivante :

Opération	Compte	Recettes	Dépenses
OP 108 Déplacement ligne RTE	231		-3500
OP 119 Murs	231	+150	
OP 120 Matériel divers	2158	+3350	

Délibération 2025_138 - Constitution d'une régie de recettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des recettes du parking sis 245 rue du Pré Dernier 73640 Villaroger. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : carte bancaire

Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets de stationnement émis par bornes de paiement

Délibération 2025_139 – Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Vu la délibération antérieure n° 2022/81 en date du 30 mai 2022 instituant le RIFSEEP

Considérant l'architecture en trois parts du RIFSEEP : 1/une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ; 2/ un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent ; 3/ Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE REGIE) liée aux postes de régisseur et mandataire suppléant

Monsieur le Maire-Adjoint propose de mettre à jour les montants maximums annuels correspondants à l'IFSE et au CIA et d'instaurer une IFSE REGIE liée aux postes de régisseur et mandataire suppléant à compter du 01/01/2026 aux agents exerçant des fonctions de régisseurs de recette et de mandataire suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de mettre à jour les montants annuels correspondants à l'IFSE et au CIA, décide d'instaurer l'IFSE REGIE

Délibération 2025_140 – Construction d'un parking et d'un bâtiment de services – Lot 2A Génie Civil – Avenant n°2

Monsieur le Maire-adjoint indique que dans le cadre de l'exécution du marché du lot 2A « Génie Civil », attribué à Construction Savoyarde des travaux supplémentaires ont été nécessaires : réalisation d'un ouvrage en encorbellement pour élargissement de la route nécessaire à la réalisation des travaux de voirie pour un montant de 20 852 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant à passer avec Construction Savoyarde pour un montant de 20 852 € HT et autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_141 – Approbation de la convention de mise à disposition d'un comptoir d'accueil dans le bâtiment de services au Pré, pour le syndicat des moniteurs ESF

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal la délibération 2025_63 du 5 juin 2025 attribuant l'exploitation du pôle école de sports à l'ESF Arc 1950/2000.

Il présente au conseil municipal le projet de convention à intervenir avec le syndicat des moniteurs Eole Ski Français. Le contrat de mise à disposition est consenti pour une durée de 3 années consécutives à compter du 20 décembre 2025. Le présent contrat de mise à disposition est consenti moyennant une redevance annuelle de cinq mille euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet de convention de mise à disposition d'un comptoir d'accueil dans le bâtiment de services au Pré, pour le syndicat des moniteurs ESF et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à l'opération

Délibération 2025_142 - Approbation de la convention de mise à disposition de signalétique entre AB Tourisme et la Commune de Villaroger

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle le souhait de changer la signalétique en place sur la Commune et de l'harmoniser avec l'ensemble du domaine de montagne des Arcs.

L'établissement public ABT est chargé par le conseil municipal de Bourg Saint Maurice de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique. L'harmonisation de la signalétique consistera en une mise à disposition du logo et de la charte graphique, propriété intellectuelle de la Commune de Bourg Saint Maurice, à la Commune de Villaroger afin que celle-ci intègre l'univers de marque « Les Arcs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet de convention de mise à disposition de signalétique entre ABT et la Commune de Villaroger et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à l'opération

Délibération 2025_143 - Fourniture et acheminement d'électricité : approbation du marché

Monsieur le Maire-Adjoint informe le conseil municipal que le contrat de fourniture et acheminement de l'électricité en cours avec la société ENALP prend fin le 31 décembre 2025.

Une consultation a été lancée pour renouveler le marché. Au terme de la consultation 1 offre est parvenue.

Monsieur le Maire-Adjoint présente l'offre de la société ENALP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre présentée par la société ENALP et autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer le marché correspondant

La Secrétaire,

Nadine LIMBARINU



Le Maire-Adjoint,

Alexis VIVET-GROS

